

# MARIAGES : les SAISONS et les JOURS

## les SAISONS

Au 18<sup>e</sup> siècle les fiançés ne convolent pas à n'importe quel moment de l'année. La répartition d'ensemble est très différente de celle que nous connaissons aujourd'hui où plus de la moitié des mariages est célébrée de juin à septembre.

Le seul mois de février voit se produire le quart des unions de toute l'année. Avec le mois de janvier il rassemble près des 2/5 des mariages. Le mois de novembre est aussi un moment de nuptialité supérieure à la moyenne. A l'inverse mars et décembre sont presque unanimement rejetés par les conjoints. Les autres mois se partagent assez également les unions restantes avec cependant une fréquence plus importante en juin et juillet, mais sans commune mesure avec celle de février. Le mois de mai n'est pas considéré comme néfaste (son rejet n'est apparu qu'au cours du 19<sup>e</sup> siècle dans l'Ouest et le Massif Central). Pourquoi ? La contrainte religieuse s'impose pendant l'Avent et le Carême. La contrainte économique joue dans une France à majorité rurale un rôle important. Le creux d'été s'explique par les travaux de moissons. Les poussées de nuptialité qui précèdent ces périodes religieuses ou économiques correspondent donc à la volonté de célébrer les mariages avant ces interdits.

La Révolution entraîne des changements dans cette périodisation. Si les contraintes économiques ne se modifient que très lentement, les interdits religieux disparaissent pour les incroyants et les indifférents.

## les JOURS

Le jour du mariage comme le mois n'est pas pris au hasard. Il y a les contraintes de fin de semaine : le vendredi est considéré comme un jour "triste" ou comme un "jour maudit" puisque c'est le jour de la mort du Christ ; le clergé a réservé le culte au dimanche et en général exclut les mariages, du moins à partir de la seconde moitié du 17<sup>e</sup> siècle ; le samedi, situé entre ces deux jours peu propices, n'est pas retenu. Il reste le début de la semaine : au point de vue religieux il permet aux fiançés de se préparer pieusement à la célébration de leur union en communiant au cours de la messe dominicale ; au point de vue matériel il est plus facile de préparer le banquet de mariage pendant un jour de repos.